

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de France Dignes Réunie en session ordinaire

Le mardi 2 avril 2019 de 10h00 à 13h30

En salle de réunion de l'EPTB Seine Grands Lacs
12 rue Villiot – 2^{ème} étage
PARIS XII^{ème}

Etaient présents :

Représentants élus : Emmanuel **ALZURI** (Communauté d'Agglomération Pays Basque) ; Michel **BAVUZ** (SIAGA Rivières Guiers) ; Jean-Marc **BLUY** (Trésorier - Avignon) ; Christophe **DELAUNAY** (SC Provence) ; Philippe **DREVON** (SM3A) ; Christophe **ENGRAND** (SYMBHI) ; André **FAVRE** (Syndicat Mixte Moselle Aval) ; Michel **HABIG** (Rivières de Haute-Alsace) ; Pascal **MASSICOT** (CC de l'île d'Oléron) ; Jean-Luc **MASSON** (Président - SYMADREM) ; Sébastien **PATOUILLARD** (DREAL Centre – Val de Loire) ; Christopher **VARIN** (EPTB Meurthe Mâdon) ; Marc **VINCENT** (EPTB Seine Grands Lacs) ; Yves **WIGT** (Secrétaire - SMAVD).

Membres associés : Edouard **DURAND** (Cerema) ; Jean **MAURIN** ; Anne-Laure **MOREAU** (CEPRI) ; Gilles **RAT** (DGPR/SRNH)

Sans voix délibérative : Eve **BARADEL** (Entente Oise Aisne) ; Perrine **BROUST** (France Dignes) ; Emilie **DESOEUVRES** (Syndicat Moselle Aval) ; Christian **DODDOLI** (SMAVD) ; Jacky **DUQUENOY** (USAN) ; Jean-Pierre **GAUTIER** (SYMADREM) ; Didier **GIRARD** (SIAGA Rivière Guiers) ; Franck **HUFSCMITT** (SDEA) ; Bertrand **JACOPIN** (SMAVD) ; Gwendoline **KERVELLEC** (Rivières de Haute-Alsace) ; Benjamin **MORASSI** (Troye Champagne Métropole) ; Marianne **PERRIN** (Syndicat Moselle Aval) ; Jordan **PERRIN** (France Dignes) ; Michel **PINHAS** (SYMBHI).

Pouvoirs :

Charles **ANDREA** (SDEA) pouvoir à Michel **HABIG** ; Denis **BALCON** (DREAL Centre – DDT49) pouvoir à Sébastien **PATOUILLARD** ; Jean-Pierre **BIZARD** (Syndicat mixte du bassin versant du Lez) pouvoir à Yves **WIGT** ; Nadine **CASTELLANI** (SYMADREM) pouvoir à Jean-Luc **MASSON** ; Michel **DANTIN** (CISALB) pouvoir à Jean-Luc **MASSON** ; Éric de **VALROGER** (suppléant Mme **COLIN**, excusée, Entente Oise Aisne) pouvoir à Christophe **ENGRAND** ; Fabrice **DELANNOY** (USAN) pouvoir à André **FAVRE** ; Pierre **DELOUVRIÉ** (Agglomération d'Agen) pouvoir à Emmanuel **ALZURI** ; François **DROGUE** (3CM) pouvoir à Michel **BAVUZ** ; Bernard **DUJ** (VRA) pouvoir à Christophe **DELAUNAY** ; Jean-Jacques **EROLE** (SIBA Arcachon) pouvoir à Pascal **MASSICOT** ; Bruno **FOREL** (SM3A) pouvoir à Philippe **DREVON** ; Nicolas **GARCIA** (CD Pyrénées Orientales) pouvoir à Jean-Marc **BLUY** ; Jean-Louis **GAUDIBERT** (CCDSP) pouvoir à Yves **WIGT** ; Alain **GRAPPE** (Rivières de Haute-Alsace) pouvoir à Michel **HABIG** ; Christophe **MAYOUSSIER** (Grenoble Alpes Métropole) pouvoir à Christophe **ENGRAND** ; Fernand **PELLAT** (SIABH) pouvoir à Jean-Marc **BLUY** ; Elise **POIREAU** (DREAL Centre – DDT 37) pouvoir à Sébastien **PATOUILLARD** ; Yann **QUEFFÉLÉAN** (ONF) pouvoir à Christophe **DELAUNAY** ; Lionel **QUILLET** (CdC de l'île de Ré) pouvoir à Pascal **MASSICOT** ; Yoann **RUDKIEWICZ** (SHR) pouvoir à Philippe **DREVON** ; Jean-Michel **VIART** (Troyes Champagne Métropole) pouvoir à Christopher **VARIN** ; Georges **VIGNERON** (BRGM) pouvoir à Marc **VINCENT**.

Excusés : Alain **BAZILLE** (CD de Seine Maritime) ; Stéphanie **BIDAULT** (CEPRI – membre associé) ; Gwendoline **CHAUDOIR** (CA Hérault Méditerranée) ; Nicole **COLIN** (Entente Oise Aisne -> suppléant :

Éric de VALROGER) ; Gérard **CROZIER** (SM Rivière Drôme) ; Joël **EOCHE** (Bordeaux Métropole) ; Thierry **EVENO** (Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération) ; Daniel **FRECHET** (EP Loire) ; Alain **LESUR** (AS Bresson à St Ismier) ; Adélaïde **MARTIN-HERROU** (Bordeaux Métropole) ; Gilbert **MERGOUD** (membre associé) ; Léopold **ROSSO** (SYMADREM) ; Anne **SATTONET** (SMIAGE Maralpin) ; Jean-Pierre **TALLIEU** (CA Royan Atlantique) ; Christian **TAMARELLE** (CdC de Montesquieu) ; Dominique **TESSIER** (CD de Seine Maritime) ; Rémy **TOURMENT** (Irstea – Membre associé) ; Bruno **VINUALES** (Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves).

Absents : André **ARZALIER** (Arche Agglo) ; Julien **BIGUÉ** (ARRAA – Membre associé) ; Francis **CLIQUE** (Perpignan Méditerranée Métropole) ; Jean-Yves **GAGNEUX** (Challans Gois Communauté) ; Michel **LE PRINCE** (Grand port maritime de Rouen) ; David **LEGROS** (Grand port maritime de Rouen) ; Fabien **MULYK** (SYMBHI) ; Didier **PERELLO** (SIRCC) ; Alain **RENARD** (CD de la Gironde) ; Gilles **STRAPPAZZON** (SYMBHI).

Plus de la moitié des membres actifs, procurations comprises, étant présents (14 membres du conseil sont physiquement présents et 23 membres sont représentés, soit 37/60 membres), le quorum est atteint et le conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE FRANCE DIGUES

- 1/ Approbation du compte rendu de l'assemblée générale précédente
- 2/ Rapport moral et rapport d'activité 2018
- 3/ Rapport financier 2018 et affectation du résultat
- 4/ Renouvellement de 11 membres du conseil d'administration
- 5/ Présentation du programme d'actions 2019
- 6/ Présentation du budget prévisionnel 2019

QUESTIONS DIVERSES ET ECHANGES

Le **Président MASSON** ouvre la séance à 10h00. Perrine BROUST est désignée secrétaire de séance.

Le Président remercie l'EPTB Seine Grands Lacs pour son accueil et pour la mise à disposition de la salle. Il procède à la lecture de l'Ordre du jour. Il informe les membres de l'Assemblée qu'après 25 ans de différents mandats, il ne se représentera pas aux élections municipales de 2020. Par voie de conséquence, il ne pourra donc plus représenter le SYMADREM au sein de France Dignes et en assurer la présidence. Monsieur MASSON dit que ce sujet a été discuté au CA, et que Monsieur ENGRAND, représentant du SYMBHI, a proposé sa candidature pour prendre sa suite à ce poste. Le SYMBHI est membre fondateur de France Dignes, et l'association est actuellement hébergée gratuitement dans ses locaux à Grenoble. Monsieur MASSON dit qu'il se représentera cette année en tant que Président de France Dignes, puis proposera sa démission au dernier CA de l'année. Ainsi, une meilleure transition sera assurée avec le futur président qu'élira le CA.

Un tour de table des participants est organisé. Monsieur MASSON se félicite de voir que les présents représentent la France entière, et que la plus grande partie des adhérents ont manifesté leur intérêt pour cette AG, que ce soit par leur présence, en faisant parvenir un pouvoir ou en excusant leur absence.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1/ Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale précédente

Le compte-rendu de l'AG précédente, du 21 mars 2018 à Paris, a été diffusé à l'ensemble des participants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée Générale de France Dignes approuve le compte-rendu de l'assemblée générale 2018.

2/ Rapport moral et rapport d'activité 2018

⇒ Le rapport d'activité 2018 et programme d'action 2019 a été envoyé aux membres de France Dignes en amont de l'Assemblée Générale.

Les membres de France Dignes

Perrine BROUST rappelle les objectifs de l'association : « *structurer et consolider la filière professionnelle pour les gestionnaires de digues* ». Cet objectif répond à un véritable besoin, puisque le nombre d'adhérents à l'association ne cesse d'augmenter, et rares sont les structures adhérentes qui ne renouvellent pas leur adhésion. Les départs sont principalement dus aux changements de missions et de statuts de certaines structures (ASA, SCP) en raison de la GEMAPI.

- 45 structures adhèrent actuellement à France Dignes, contre 36 l'année dernière, soit une augmentation de 24% !
- 12 structures ont fait part de leur souhait d'adhérer à France Dignes en 2019

France Dignes remercie ses adhérents et membres associés pour leur fidélité et leur forte contribution dans l'ensemble des activités de France Dignes. Cette année était une année charnière, en effet, c'est à compter de 2018 que l'augmentation des cotisations votée en 2017 s'appliquait. La progression du nombre d'adhérents à France Dignes montre que cette augmentation a été comprise. Pour rappel, le taux de subvention accordé par l'Etat à l'association, tel que prévu lors de la création de France Dignes, est passé progressivement de 60% à 30%.

Les membres associés de France Dignes, Irstea, Cerema, CEPRI et DGPR prennent chacun la parole et confirment leur intérêt à travailler avec l'association. Ils soulignent la complémentarité et les objectifs communs de leurs structures.

Anne-Laure MOREAU du **CEPRI** rappelle les nombreux travaux pour lesquels France Dignes et le CEPRI collaborent. Les deux structures ont un terrain d'action commune, avec pour but l'accompagnement des gestionnaires.

Edouard DURAND du **Cerema**, informe que le Cerema produit de nombreux documents méthodologiques ; travailler avec France Dignes lui permet une meilleure compréhension des besoins des gestionnaires et des réalités de terrain. Il annonce le travail engagé cette année avec l'association afin d'améliorer l'outil CARDignes.

Gilles RAT de la **DGPR** souligne l'attachement de la DGPR à France Dignes. Il rappelle le soutien de l'Etat dès le début de cette aventure, l'Etat étant historiquement gestionnaire, et donc adhérent à l'association. Il remercie France Dignes pour sa participation active via des échanges et sa présence aux groupes de travail lors des préparations de textes réglementaires : France Dignes fait part de retours d'expériences à prendre en compte lors de la rédaction de tels textes.

Gilles RAT informe de la consultation en cours pour les décrets portant sur les ouvrages hydrauliques et annonce qu'elle sera suivie par une évolution de l'EDD (arrêté du 7 avril 2017). Enfin, il annonce la refonte de l'outil du ministère SIOUH, notamment pour l'instruction et le suivi des systèmes d'endiguement, en synergie avec SIRS, dans le but d'une meilleure visibilité

sur l'avancement des dossiers et d'une instruction plus rapide des SE. **Perrine BROUST** précise que les données renseignées dans SIRS appartiennent aux gestionnaires et qu'eux seuls sont en mesure de transmettre les données qu'ils souhaitent aux services de l'Etat. Ce rapprochement permettra par contre des facilités de transfert de données et une harmonisation des vocabulaires.

Rémy TOURMENT, Irstea, a tenu à s'excuser auprès de l'assemblée pour son absence. Il transmet le message suivant : « *Irstea réaffirme son intérêt à poursuivre sa contribution aux activités de France Dignes, que ce soit à travers l'animation ou la participation à des journées techniques, au Comité Technique et aux groupes de travail, voire à des projets plus concrets (DIDRO, projet de module SIRS sur le diagnostic). Nous sommes heureux de ce partenariat car nous partageons une volonté commune de faire progresser la profession de gestionnaire, les connaissances nécessaires, la collaboration entre tous les acteurs, la sécurité des ouvrages et des populations que les systèmes d'endiguement protègent. La tenue récente du colloque Dignes 2019, organisé par Irstea avec le partenariat de France Dignes (ainsi que du CFBR et de la SHF) a permis une montée en puissance de la participation des gestionnaires (28% des participants) ce qui démontre toute la valeur de notre partenariat et plus largement d'une communauté de pratiques autour des digues.* » Il invite également les membres de France Dignes à participer au CFBR. Rémy Tourment est en effet président du Comité Technique sur les digues de la Commission Internationale des Grands Barrages.

L'association et l'équipe salariée

L'association compte sur des forces vives et actives :

- **8 membres du Conseil d'Administration (12 sièges max)** : définit les objectifs et orientations stratégiques de France Dignes
- **1 Comité Technique** : définit et suit le programme d'activité, retours « terrain »
- **2 salariés en CDI** :
 - *Perrine BROUST* : Animation réseau, veille technique et réglementaire, organisation des journées techniques, gestion administrative et financière de l'association.
 - *Jordan PERRIN* : AMO SIRS V2 = suivi de la maintenance, interlocuteur utilisateurs et développeurs, organisation de formations, assistance aux adhérents utilisateurs.

Le rapport d'activité est présenté, il est décliné en 4 actions, qui correspondent à celles subventionnées par l'Etat.

Bertrand JACOPIN, SMAVD, souligne la forte augmentation des adhérents cette année, et dit que cela correspond à un véritable service-rendu par l'association. France Dignes a su prendre un virage en 2017-2018 pour s'adapter aux fortes évolutions, que ce soit réglementaires, ou au sein même de France Dignes avec le renouvellement complet du personnel. Le rapport d'activité présenté cette année est très complet. Le SMAVD se félicite du tournant pris !

ACTION 1 : LE LOGICIEL METIER SIRS DIGUES V2

La vie du SIRS en 2018

2018 est l'année de la diffusion du SIRS V2, avec de nombreuses formations. **Jordan PERRIN** rappelle que le SIRS est en permanence développé en lien avec les utilisateurs, soit actuellement une dizaine de gestionnaires. Le logiciel permet ainsi de répondre aux missions quotidiennes des gestionnaires : surveillance, programmation et suivi de travaux, obligations réglementaires, etc.

La nouvelle version du SIRS est multi-utilisateur et Open source. Le logiciel permet de générer des fiches désordres, des rapports, des tableaux de synthèse des données. Il contient également un



module lit et berges permettant l'intégration du volet MA de la GEMAPI. Une application mobile est disponible sous Android.

1 000 000€ ont été investis à ce jour (V1 et V2), auxquels s'ajoutent les frais de maintenance. Une demande de subvention FEDER a été déposée pour une prise en charge à 50% sur 60 000€ HT de développement et 12 000€ HT du poste de Jordan.

Le Marché de Tierce Maintenance Applicative

Le SIRS bénéficie de 3 maintenances, via un marché Tierce Maintenance Applicative sur 2018 à 2020 : maintenance corrective (débuggage), adaptative (adaptation aux évolutions de l'environnement du logiciel) et évolutive (nouvelles fonctionnalités). France Dignes prend en charge les financements des maintenances correctives et adaptatives. La maintenance évolutive est financée par les utilisateurs, via un appel à financements et une recherche de subventions par France Dignes.

Former les utilisateurs

3 formations ont été proposées en 2018 : 1 formation à la DREAL Centre, 1 formation d'initiation et 1 formation de perfectionnement. Les retours de ces 3 formations sont très bons. Une formation initiation sur 3 jours est demandée mais difficilement réalisable, pour des questions de disponibilité des agents formés.

Promouvoir le SIRS et assister les utilisateurs

France Dignes développe des outils pour assister les utilisateurs SIRS : bibliothèque de requêtes préprogrammées, fiches et guides d'utilisation, FAQ, etc. Le SIRS a également été présenté lors de nombreuses interventions (cours en licence professionnelle, intervention sur Idéal Connaissance, lors de journées techniques, colloques ou réunions stratégiques, etc.).

Plusieurs retours d'expériences ont fait l'objet d'articles sur www.france-dignes.fr, et un article scientifique a été retenu pour le colloque Dignes 2019.

- ❖ [Retour D'expérience : SIRS Dignes V2, le logiciel métier qui facilite la gestion des digues – Partie 1](#)
- ❖ [Retour d'expérience : SIRS Dignes V2, le logiciel métier qui facilite la gestion des digues : Partie 2 - le SM3A](#)
- ❖ [Article sur le SIRS, Colloque Dignes 2019](#)

Le site du <https://www.sirs-dignes.info/> a été refondu, et son lien avec le site de France Dignes simplifié.

ACTION 2 : ANIMATION ET APPUI RESEAU

L'animation et l'appui réseau consiste principalement à diffuser les informations relatives à la profession à nos adhérents et à l'ensemble des gestionnaires. Ces informations sont d'ordre technique, règlementaire, ressources documentaires, journalistique, mise en relation, etc. Pour cela, divers modes de communication sont utilisés :

- Les **contacts directs** (téléphone, mail)
- Les **interventions** lors de différentes manifestations, formations, journées, etc.
- Le **site internet** www.france-dignes.fr : véritable plateforme de référence et d'échanges. Celui-ci contient notamment :

- une **base de connaissances** (bibliographie, réglementation, etc.) largement plébiscitée par les adhérents de France Dignes
- un **forum** d'échanges. Nouveauté : il est possible d'interpeller quelqu'un sur un sujet précis, celui-ci en sera informé par mail.
- des **actualités** alimentées par la prestation journalistique de Thibault LESCUYER
- NOUVEAU : une page dédiée aux **journées techniques** a été ajoutée, les adhérents y retrouvent l'ensemble des présentations et enregistrements audio des journées techniques organisées par France Dignes
- des **offres d'emploi**

Les gestionnaires peuvent d'inscrire aux **flux RSS** des sujets les intéressant afin de suivre au quotidien les mises à jour faites sur le site.

La fréquentation du site internet de France Dignes a doublé en 1 an.

- La **Newsletter** de France Dignes : publiée tous les 2 mois, elle résume l'actualité de l'association et du milieu 'dignes'.
- Les **documents de communication** : plaquettes « France Dignes » et « SIRS Dignes », brochures « être adhérent » ou « adhérent – avantages »
- Les **gobelets réutilisables** floqués France Dignes

ACTION 3 : JOURNEES TECHNIQUES ET FORMATIONS

Journées Techniques

4 journées techniques ont été organisées en 2018 (dont 1 réalisée fin janvier 2019). Les journées techniques sont suivies d'une journée de terrain très appréciée des participants car cette journée permet de voir sur le terrain les éléments présentés la veille en salle.

- **B.A. BA Dignes : Être gestionnaire à l'heure de la GEMAPI – Saint Brieuc (22) – 77 participants** : donner les bases de la gestion des digues aux néo-gestionnaires, et expliquer les nouveautés réglementaires.
- **Etude de Dangers Dignes : Concepts, enjeux, obligations et réalisations – Paris (75) – 71 participants** : mieux comprendre les nouveautés et les enjeux des EDD, donner des éléments de connaissance et de points de vigilance pour les EDD.
- **Etude de Dangers Dignes : Un outil de la gestion de crise – Nice (06) – 72 participants** : faire le lien entre le travail du gestionnaire et les responsables et intervenants en cas de crise ; aller au-delà de l'EDD 'obligation réglementaire'.
- **Géotechnique 4 – Valence (26) – 46 participants** : Quatrième journée du cycle Géotechnique : prendre du recul pour permettre un meilleur dialogue entre maîtres d'ouvrages et prestataires en géotechnique ; donner des éléments pour faire un bon CCTP et suivre des études et essais géotechniques.

Ces journées ont eu un très bon taux de participation et de très bons retours. Elles ont rassemblé 260 participants de la France entière (+100% par rapport à 2017 avec une journée supplémentaire).

Perrine BROUST souligne que, selon les sujets, l'assemblée est composée de 30 à 70% d'adhérents. Elle rappelle que France Dignes vise prioritairement ses adhérents lors du choix des sujets des JT. Cette logique ne correspond pas à une stratégie financière, puisque la participation aux journées techniques des adhérents est gratuite, mais bien au souci de répondre avant tout aux besoins de nos adhérents. Ces journées permettent d'apporter des informations aux participants mais également de les mettre en réseau. L'organisation favorise au maximum les échanges (covoiturage, repas, etc.).

Interventions

France Dignes est de plus en plus sollicitée pour intervenir ou appuyer la conception de journées organisées par d'autres réseaux. Cette année, nous sommes intervenus notamment :

- **Journée technique DREAL Auvergne Rhône-Alpes** : AMO sur la conception et réalisation de la journée, et interventions pour présenter France Dignes et SIRS
- **Réunion des directeurs AFEPTB** : Présentation de l'association puis du SIRS, à double voix avec M. JACOPIN du SMAVD.
- **Colloque ANEB : L'eau c'est politique !** : stand France Dignes dans le side-event.

Formations

France Dignes remonte les besoins en formations de ses adhérents à différents partenaires, afin que l'offre colle au mieux aux besoins. Des partenariats ont été signés avec AgroParisTech et l'École des Ponts. En contrepartie, les adhérents France Dignes bénéficient d'une réduction de 10% sur ces formations.

ACTION 4 : VEILLE TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

La veille technique et réglementaire est une action importante de France Dignes, l'actualité dans ces thématiques étant nourrie. France Dignes a plusieurs rôles : décrypter les nouveautés aux adhérents, mais surtout remonter les besoins et réalités de terrain aux responsables de ces nouveaux textes ou évolutions techniques pour que ces projets répondent à de véritables enjeux des gestionnaires, et soient utiles et applicables. **Perrine BROUST** remercie les contacts techniques qui se sont mobilisés pour ces différents travaux afin de faire des retours et avis sur ces sujets.

Veille réglementaire :

- Groupe de travail EDD – retours DGPR/EDD
- Mission sur la mise en œuvre de la GEMAPI
- Note sur l'Autorisation environnementale – France Dignes et FNCCR

Perrine BROUST souligne que peu de retours ont été faits suite à la mobilisation de certains adhérents lors de la consultation sur le projet décret PPRI. Où en est-on ?

Gilles RAT, DGPR, dit que le décret sortira très prochainement.

Perrine BROUST souligne que France Dignes est souvent sollicitée au dernier moment, avec des délais de mobilisation très courts pour participer à des réunions ou apporter des réponses. Il lui est alors difficile de se pencher sérieusement sur les propositions de textes et surtout de recueillir les retours des gestionnaires afin de porter leur voix.

Gilles RAT, DGPR, s'excuse des délais de consultation, et rappelle que l'administration est tenue par les délais du décret de 2015, justifiant une 'marche forcée', notamment sur les évolutions 2019 (cf. ci-après). Il engage la DGPR à mieux communiquer avec ses partenaires, pour leur permettre plus de temps de réaction, et à mieux les informer de l'avancement et des validations des projets de textes.

Michel HABIG, Rivières de Haute Alsace, félicite l'association pour son travail, et rappelle que l'essence de l'association est de faire porter le message des gestionnaires et notamment de continuer ses interventions pour la simplification des normes. Il observe en effet que malgré la volonté des services de l'Etat de simplifier les choses, les exigences réglementaires ne cessent de se compliquer. Beaucoup de frais ont déjà été investis dans les EDD, il faut à présent recommencer... quand cela s'arrêtera-t-il ?

Perrine BROUST confirme que les interventions de France Dignes vont dans le sens de la simplification et que cela correspond à une demande forte des gestionnaires. Elle rappelle par ailleurs que France Dignes doit porter les discours partagés par les gestionnaires, son rôle est, avant de faire remonter des avis, de vérifier que ceux-ci sont bien partagés. Les remarques ne concernant pas l'ensemble des gestionnaires doivent être remontées via un autre canal.

Anne-Laure MOREAU, CEPRI confirme ces délais courts et la difficulté à faire remonter les remarques. Les nouveaux décrets sont complexes et reviennent sur des choses lancées depuis 2015. Des structures avaient déjà fait le travail et investi du temps et de l'argent. Bien que l'objectif des nouveaux textes soit de simplifier, ces structures réactives sont pénalisées.

Groupe de travail EDD – retours DGPR

France Dignes avait été très active dans l'élaboration de l'arrêté Etude de Dangers Dignes (EDD) en 2017. Nombreux retours des gestionnaires adhérents ont été pris en compte dans le texte paru au JO du 19/04/2017. Le groupe de travail EDD de France Dignes a ensuite été créé pour anticiper la prise de connaissance des EDD par les EPCI et néo-gestionnaires, et pour identifier les points de blocage et difficultés de mise en œuvre. Il s'est réuni le 20/02/2018. Les principales difficultés remontées concernent le respect des **délais**. Le groupe de travail verra naître un sous-groupe en 2019 axé sur le **torrentiel**, en effet, l'EDD actuel est incompréhensible avec les problématiques torrentielles, et il est urgent d'en référer, avec des cas concrets, aux services de l'Etat.

En juin et septembre, France Dignes et ses adhérents ont participé à 2 séminaires de présentation des EDD organisés par la DGPR, remontant certains points de blocage identifiés en groupe de travail.

Mission sur la mise en œuvre de la GEMAPI

Le Comité Technique de France Dignes et plusieurs élus ont été reçus par les inspecteurs généraux de l'administration, missionnés par l'Etat pour réaliser l'évaluation des conséquences du transfert de la GEMAPI aux EPCI-FP.

Perrine BROUST demande quand le rapport des inspecteurs sera remis et disponible ?

Gilles RAT, DGPR, assure que ce sera très prochainement.

Note sur l'Autorisation environnementale – France Dignes et FNCCR

⇒ *La note est distribuée en version papier aux participants de l'AG*

France Dignes et la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) ont co-rédigé une note d'appui destinée aux gestionnaires pour accompagner ces derniers pour la réalisation de leurs dossiers de demande d'autorisation de leurs ouvrages. La note a été publiée début 2019, tenant compte du décret modificatif de février 2019, et sera mise à jour suite à la parution des textes prévus dans l'été 2019. Une journée technique en 2019 sera consacrée aux systèmes d'endiguements, où cette note sera présentée.

Veille technique :

- Note technique « travaux à proximité d'ouvrages de protection contre les inondations »
- Guide stratégique pour la suppression/recul de contraintes latérales – ARRA²
- DIDRO

Note technique « travaux à proximité d'ouvrages de protection contre les inondations »

Suite à plusieurs « incidents » remontés durant l'été 2017 par des gestionnaires (digue éventrée pour travaux sur un pipe-line ou pour la mise en place de la fibre, etc.), France Dignes a rédigé une NOTE TECHNIQUE « Travaux à proximité d'ouvrages de protection contre les inondations ». Cette

note comporte 2 volets qui ont été diffusés en 2018, suite à une relecture et validation par le Comité Technique et par l'Observatoire DT-DICT.

Perrine BROUST explique qu'il est nécessaire que les gestionnaires et entreprises aient connaissance du fait que les digues sont des **réseaux sensibles**. Cela implique :

- Pour le gestionnaire : obligation de saisie des ouvrages dans le **guichet unique** via la plateforme de l'INERIS, et obligation de réponse aux déclarations de travaux.
- Pour les maître d'ouvrage intervenant près d'une digue : obligation de Déclaration de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)

Par ailleurs France Dignes participe à la mise à jour des documents de référence de l'Observatoire national DT-DICT.

[Guide stratégique pour la suppression/recul de contraintes latérales – ARRA²](#)

Participation de France Dignes au Groupe de Travail pour l'élaboration de ce guide réalisé par notre partenaire l'ARRA².

DIDRO

France Dignes est commanditaire du projet DIDRO qui rassemble PME, laboratoires et institutionnels. Ce projet vise à mettre au point des solutions complètes de surveillance des digues par drone -ou autre vecteur- dans des situations diverses : crue, post-crue, routine... Cette année était une année de test in-situ. Les ponts avec le SIRS sont bien sûr recherchés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée Générale de France Dignes approuve le rapport moral et le rapport d'activité 2018 de France Dignes. Elle donne pouvoir au Président de signer le rapport d'activité.

3/ Rapport financier 2018 et affectation du résultat

⇒ *Le budget 2018 prévisionnel et réalisé est distribué en séance.*

Les comptes de l'association ont été clôturés avec un **excédent de 3 351€**.

Les principaux points à noter sont :

RECETTES :

- L'augmentation du nombre de cotisations et l'augmentation du tarif des cotisations voté en AG 2017 (+82% de produits de cotisations).
- Le faible report de subvention 2018 : l'ensemble des actions programmées ont été réalisées, ce qui montre que le budget 2018 et le programme d'action ont été bien dimensionnés et que l'équipe salariée a bien travaillé.

Les cotisations couvrent une part importante des besoins, ce qui permet une certaine indépendance de l'association, notamment aux subventions (30% du budget). **Perrine BROUST** dit qu'il faut toutefois rester prudents, car du fait des restructurations GEMAPI, le départ de certaines structures n'ayant plus la compétence est possible, notamment l'Etat en 2024 (cotisation de 30000€).

Monsieur BLUY, Avignon, Trésorier de France Dignes, pose la question de la durabilité de la subvention (50 000€) ?

Gilles RAT, DGPR, dit que c'est le principe du dispositif de subvention : la demande est à refaire chaque année. Ses services sont toutefois attentifs à ce que cette subvention soit accordée, même s'il ne peut pas donner de garantie. Il informe par contre l'assemblée que ses services ont reçu la

demande de 60000€ de subvention pour l'année 2019, or cela ne sera pas possible car le budget DGPR a été construit avec une prévision de 50000€. Il dit que cette augmentation sera signalée lors du montage du budget 2020.

Perrine BROUST rappelle que la demande est basée, comme chaque année, sur 30% des dépenses prévisionnelles. Les activités de France Dignes étant en augmentation, les dépenses suivent...

Monsieur BLUY, Avignon, demande s'il est possible de réduire la dépendance à l'Etat ? Une trop forte dépendance risque de fragiliser le dispositif.

Perrine BROUST dit que pour l'instant, il est difficile de se passer de la subvention, et qu'il n'est pas acceptable d'augmenter à nouveau le tarif des cotisations. Elle fait cependant remarquer que l'augmentation du nombre d'adhérents limite cette dépendance, même s'il est prévu d'affecter ces ressources à l'accroissement du personnel de France Dignes pour répondre aux attentes plus nombreuses des adhérents, allant de pair avec leur augmentation en nombre.

Gilles RAT, DGPR, rassure en disant que le jour où l'Etat ne sera plus gestionnaire de digues, en 2024, la DGPR veillera à ce que cela n'ait pas de conséquence pour France Dignes.

DEPENSES :

Les dépenses sont en nette augmentation en raison des maintenances SIRS :

- adaptative 19 800€ => L'impact a été limité par un transfert de charges, permettant d'étaler cette dépense sur 2019 et 2020 (9900€/an)
- corrective 21 600€

L'ensemble des charges de fonctionnement, de déplacement et de missions ont augmenté, en lien avec l'intensification des activités de l'association. Association de portée nationale, des déplacements fréquents sont nécessaires en France entière, que ce soit pour des réunions organisées par l'association, par des partenaires ou les services de l'Etat, pour les journées techniques ou pour la promotion de l'association et du SIRS.

TRESORERIE :

Au 31/12/2019, le **solde de trésorerie était de 88 577€**. La trésorerie augmente en 2018, expliqué notamment par des décalages de paiement : ainsi, nous avons perçu 18 456€ en 2018 pour un service SIRS qui sera facturé en 2019.

Cette épargne est importante pour absorber les événements prévisibles : décalages entre encaissement de subvention et dépenses, et ceux imprévisibles : non versement de subvention (ex 2016-2017), etc. **Perrine BROUST** remercie les adhérents qui payent leur cotisation en début d'année, cela permet d'éviter d'avoir recours à des prêts de trésorerie en attente du versement de la subvention qui intervient tard dans l'année.

BILAN :

Le bilan correspond à l'état du patrimoine de l'association. Y figurent notamment les fonds associatifs : c'est le « matelas financier » de l'association, propriété de ses adhérents. Le fond associatif a été constitué par l'affectation, chaque année, des excédents de l'association. C'est également ce qui a permis d'absorber le déficit de l'année dernière (défaut de paiement de la subvention).

Perrine BROUST se félicite de présenter un bilan qui montre que l'association est saine : le fond de roulement permet de couvrir 5 mois de fonctionnement de l'association (le minimum considéré viable étant 3 mois), qui plus est, ce fond de roulement est disponible en trésorerie.

Il est proposé d'affecter l'excédent de 3351€ au fond associatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée Générale de France Dignes :

- Approuve le rapport financier 2018 de l'association
- Approuve l'affectation des résultats 2018 aux fonds associatifs de France Dignes

4/ Elections de 11 membres du conseil d'administration

Le **Président MASSON** explique qu'il y a 11 mandats à renouveler, puisque 7 mandats arrivent à échéance, et que seuls 8 administrateurs siégeaient au CA, alors que 12 sièges sont disponibles. Il demande s'il y a des candidatures ?

Perrine BROUST précise que le CA est composé au maximum de 12 membres, et au minimum de 4. Elle informe qu'elle a reçu les candidatures de l'ensemble des administrateurs arrivés en fin de mandat, à l'exception de M DELAUNAY, soient 6 candidatures (M.BLUY, M.ENGRAND, M.HABIG, M.MASSICOT, M.MASSON, M.WIGT). 2 autres candidatures lui sont parvenues (M.FAVRE et M.VARIN).

Monsieur DELAUNAY, SCP, prend la parole et explique que, du fait du transfert de compétences, la SCP ne sera plus gestionnaire de digues en 2020. Il ne peut donc pas renouveler sa candidature au sein de France Dignes, mais demande à l'AG de considérer une évolution statutaire pour permettre à des structures comme la sienne, venant en appui aux gestionnaires, d'adhérer à France Dignes.

Monsieur ALZURI, CA Pays Basque, fait part de sa candidature. Il explique que la communauté d'agglomération a été nouvellement constituée avec 158 communes et a pris la compétence GEMAPI. Il exprime la nécessité de se former pour assumer cette mission et dit que France Dignes répond à ce besoin.

Monsieur VARIN, EPTB Meurthe Mâdon, explique que l'EPTB est né il y a 1 an, rassemblant 413 communes. Il porte sa candidature au CA car il apprécie le rôle de partage d'expériences de France Dignes, et sa veille réglementaire qui permet de mieux contribuer aux débats publics.

Monsieur FAVRE, Moselle Aval, apprécie le travail de France Dignes pour la montée en compétence des gestionnaires. Cette vision plus large et partagée permet d'aller plus loin et d'avoir une meilleure vision des enjeux de la compétence.

Les candidats au renouvellement de leur mandat prennent chacun la parole. Ils soulignent l'intérêt qu'ils ont à échanger au sein du CA de France Dignes pour faire avancer la profession en général, et pour échanger sur leurs retours d'expériences.

Monsieur WIGT, SMAVD, tient à souligner qu'il est soumis aux élections de 2020 et que sa commune est intégrée à la Métropole de Marseille. Il ne sait donc pas s'il sera nommé pour être représentant au SMAVD, et donc à France Dignes.

Monsieur BLUY, Avignon, dit que la compétence a également été transférée à l'agglomération. La Ville d'Avignon assumant 50% du risque avec le PRI de Tricastin, il souhaite que la ville reste présente au sein de l'agglomération.

Monsieur ENGRAND, SYMBHI, renouvelle sa candidature. Il précise qu'il est élu en tant que conseiller départemental et n'est donc pas soumis aux élections de 2020. C'est la raison pour laquelle il se présentera à la présidence de France Dignes à la suite de Monsieur MASSON.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de France Dignes vote à l'unanimité l'élection des 9 candidats au Conseil d'Administration de France Dignes : Monsieur ALZURI, Monsieur BLUY, Monsieur ENGRAND, Monsieur FAVRE, Monsieur HABIG, Monsieur MASSICOT, Monsieur MASSON, Monsieur VARIN et Monsieur WIGT. Ainsi, 10 sièges sont occupés.

5/ Présentation du programme d'actions 2019

Perrine BROUST présente le programme d'actions prévisionnel 2019. Il est détaillé dans le rapport d'activité 2018 et programme d'action 2019 envoyé aux participants en amont de la séance.

ACTION 1 : SIRS DIGUES V2

Jordan PERRIN présente le logiciel V2. 2019 sera l'année de l'évolution du logiciel et de son adaptation aux besoins des gestionnaires, notamment suite aux évolutions réglementaires. Le cycle de formation sera poursuivi, avec 2 formations initiation et 1 de perfectionnement pour les adhérents. Une formation BE pourra être programmée s'il y a de la demande. Enfin, France Dignes poursuit le développement de services et supports (fiches techniques, tutos vidéo, etc.), et continue à communiquer sur l'outil.

Les projets de développement du SIRS en 2019 sont notamment :

- la création d'un module d'évaluation de la performance des digues
- la création d'un nouveau module permettant le lien direct entre le SIRS et le SIG QGIS
- le développement de CARDignes pour l'adapter à toutes les digues.

D'un point de vue financier, **Jordan PERRIN** informe que France Dignes a déposé une demande de subvention FEDER pour contribuer au financement de ces développements. Les montants non financés étant à charge des utilisateurs. Il rappelle par ailleurs que les porteurs de PAPI peuvent ajouter une ligne pour le développement du SIRS dans les axes 1 ou 3, voire 2.

Edouard DURAND, Cerema, explique que CARDignes (Calcul de l'Aléa de Rupture de Digues) est un outil initialement développé par l'Irstea, le Cerema, et la DREAL Centre en 2011-2012 sur les digues de la Loire. Il s'agit d'un tableur développé pour analyser les modes de rupture des digues et en déduire des probabilités de rupture de digue par tronçons de 50m. L'objectif est maintenant de faire évoluer l'outil pour l'adapter à toutes les digues (notamment vis-à-vis de l'érosion interne) et l'intégrer au SIRS. Il précise que l'outil initial utilisait déjà les données du SIRS et que les 2 outils ont des champs communs.

Jordan PERRIN demande si un partenariat avec le BRGM est envisagé ?

Jean MAURIN répond que oui, mais uniquement sur les karsts.

Sébastien PATOUILLARD, DREAL Centre, précise que l'outil a été calé grâce à des retours d'expérience (testé sur plus de 40 systèmes d'endiguements), il est donc très pertinent sur la Loire, mais doit être calé pour les autres cours d'eau. Le but est de valoriser les données, comme celles des EDD, et de travailler sur de grands linéaires. CARDignes doit permettre de mettre à jour de manière simple les EDD, même si les personnes ayant fait les EDD ne sont plus dans le service.

ACTION 2 : ANIMATION ET APPUI RESEAU

Perrine BROUST témoigne de l'importante sollicitation de France Dignes par les gestionnaires en lien avec les évolutions règlementaires. Elle informe les membres de l'AG qu'il lui est nécessaire de dégager plus de temps afin de mieux répondre à ces sollicitations. C'est notamment la raison pour laquelle il est proposé de recruter un(e) assistant(e) de gestion/comptable pour étoffer l'équipe de France Dignes.

Les actions de communication pour faire connaître l'association et le SIRS doivent être poursuivies pour encore plus de reconnaissance et de pertinence. Ainsi, plusieurs interventions sont prévues en 2019, avec notamment la présence de France Dignes au Colloque Dignes 2019 (présentation orale du SIRS et stand + poster), la journée technique B.A.BA digues qui permet souvent un premier contact avec des non adhérents, ou l'intervention de Jordan en licence pro (Université de Lyon), face à d'éventuels futurs gestionnaires.

Concernant les outils, la plaquette de présentation de l'association sera remise à jour, les newsletters paraîtront tous les 2 mois, et les efforts d'animation du site internet seront poursuivis.

ACTION 3 : JOURNEES TECHNIQUES ET FORMATIONS

Journées techniques

Quatre journées techniques sont prévues en 2019, sur les thèmes suivants :

B.A. BA Dignes (mai, nord-est) : « Etre gestionnaire à l'heure de la GEMAPI » : donner les bases de la gestion des digues en répondant à la question : « Qu'est-ce que le métier de gestionnaire de digues ? ».

La gestion des digues en milieu maritime (Juin, nord-ouest) : particularités des digues maritimes : caractérisation de l'aléa, superposition de gestion, gestion de crise, etc.

La gestion des digues en milieu torrentiel (Sept/Octobre, Haute-Savoie) : particularités de la gestion des digues torrentielles : variabilité des phénomènes qui les provoquent, définition d'une zone et d'un niveau de protection, ou une période de retour, statut des aménagements torrentiels, EDD...

Systèmes d'Endiguements (Novembre, lieu à définir) : point sur les retours d'expérience existants de réalisation des EDD, notamment sur la définition technique des systèmes d'endiguements. Présentation des travaux de France Dignes sur les conventions et transferts juridiques des ouvrages et sur l'autorisation environnementale unique.

Perrine BROUST rappelle la récente participation de France Dignes au **Colloque Dignes 2019**, en tant que comité d'organisation, mais aussi par la tenue d'un stand, la présentation d'un poster et une présentation orale du SIRS et de l'association par Jordan.

Formations

Concernant les formations, il est prévu de poursuivre le développement de cursus de formations adaptés, ainsi que les partenariats (IDEAL Connaissances, FNCCR, AFEPTB).

Il est prévu de mettre en place un catalogue de formations sur le site internet de France Dignes.

ACTION 4 : VEILLE TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

Perrine BROUST témoigne de la montée en puissance de l'association, qui est de plus en plus connue et reconnue. L'association devient incontournable et est régulièrement sollicitée sur des projets techniques et réglementaires.

Cette année, un important travail a déjà commencé, notamment via l'animation du groupe de travail torrentiel, et la participation aux réunions DGPR en vue des décrets de 'toiletage de la réglementation OH'.

EDD et digues torrentielles

Une première réunion a eu lieu à Lyon fin janvier. Le groupe de travail est constitué de gestionnaires et d'experts (Irstea, Cerema, ONR-RTM), et de services de l'Etat. En effet, les DREAL PACA et AURA et la DDT73 ont fait part de leur souhait d'être associés au GT Torrentiel : en tant qu'instructeurs, ils ont également du mal à instruire les demandes d'autorisation de systèmes d'endiguement en torrentiel. Les membres du groupe ont accepté leur participation, l'objectif étant d'être force de proposition. Les retours des services de l'Etat et de France Dignes se feront néanmoins chacun par leurs canaux respectifs.

Les gestionnaires en torrentiel ont des difficultés à réaliser les EDD, du fait du caractère aléatoire et imprévisible des événements en torrentiel : difficile de déterminer une zone protégée, une période de retour, une incertitude, etc. Le groupe de travail a décidé de faire une démonstration : un exemple (sur le territoire du SM3A) sera pris, sur lequel la méthode de l'analyse de risque sera appliquée. En effet, l'analyse de risque répond aux questions des EDD (identifier les ouvrages, évaluer comment cet ouvrage permet de faire face à l'aléa, et évaluer ce qui est exposé pour pouvoir organiser leur évacuation). Ce travail pourra ensuite mettre en évidence ce qui ne correspond pas aux items des EDD (notamment scénarios). Cette analyse sera ensuite abondée par différents retours d'expérience.

Enfin, une note sera proposée aux services de l'Etat proposant ainsi des pistes de réflexion pour faire évoluer la réglementation.

La DREAL PACA envisage la rédaction d'un guide méthodologique.

'Toiletage de la réglementation OH'

Perrine BROUST explique que la consultation sur les [Projets de décrets portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations et modifiant l'article D. 181-15-1 du code de l'environnement](#) est en cours, du 18/03/2019 au 10/04/2019.

Les principales évolutions envisagées par l'administration portent sur :

- **report d'un an** des échéances de demande d'autorisation de système d'endiguement par dérogation (*Note post AG : ce délais a été porté à 18 mois*) : Report des délais pour le dépôt de demande d'autorisation de systèmes d'endiguement par dérogation. La demande de dérogation est un simple courrier adressé au préfet. En cas de dérogation, les dates de transferts restent inchangées, ainsi les gestionnaires historiques transféreront leurs ouvrages en 2020 et n'en seront plus responsables. Le texte simplifie les choses : la date de dépôt d'une demande d'autorisation est faite en fonction de la classe du système d'endiguement qui est déposé, et la date de perte de statut de digue est en fonction de ce qu'elle protège (nombre de personnes), sans lien avec le classement des digues concernées.

Gilles RAT, DGPR, précise que pour bénéficier du report, le motif pourra être simple, comme expliquer que le délais est demandé afin de s'organiser pour la prise de compétence GEMAPI et l'organisation des services en conséquent, ou monter que le travail a été entamé. Il rappelle que le premier dossier peut être simple : le dossier peut prévoir de régulariser des digues en l'état actuel, sans prévoir de travaux. Concernant les responsabilités, la loi FESNEAU permet certes de limiter les responsabilités en attente d'une autorisation, mais cette couverture est toutefois moindre que lorsque le système d'endiguement est autorisé et qu'il dispose d'une EDD. Il met ainsi en garde les collectivités qui seraient tentées de repousser au maximum les échéances. Gilles RAT rappelle par ailleurs que le premier décret sorti en février a permis de simplifier les choses en écartant le volet environnemental pour les dossiers en procédure dite simplifiée.

Benjamin MORASSI, Troye Champagne Métropole, s'inquiète de la disponibilité des bureaux d'études, même avec ce report de délais. Il dit que certaines BE sont frileux à s'engager pour la réalisation de certaines EDD ou sont très chers.

Gilles RAT, DGPR, insiste sur le fait qu'il faut éviter de tout recommencer. Si l'EDD précédente est bien faite, il faut rechercher à la recycler au maximum.

Plusieurs membres de l'Assemblée souhaitent que les délais soit encore plus important, et que le report soit automatique et non dérogatoire.

Gilles RAT, DGPR dit que le risque est que certains gestionnaires 'trainent' trop à engager les études et la définition de leurs systèmes.

Perrine BROUST rappelle que les gestionnaires vivent de nombreux changements, et qu'il ne s'agit pas forcément de mauvaise volonté : les services doivent s'organiser et se structurer, les textes sont nouveaux et encore en plein changement, et certains cas sont insolubles, comme la réalisation d'EDD en contexte torrentiel ou maritime.

Gilles RAT, DGPR, ajoute qu'en cas de dépassement des échéances, rien n'est grave, il sera toujours possible de déposer un dossier en procédure complète. Le fait que la perte du statut de digue soit sans lien avec son classement permet le maintien des autorisations préexistantes.

- clarification sur la procédure de **régularisation des digues existantes** en "système d'endiguement"

Bertrand JACOPIN, SMAVD, dit qu'il est nécessaire de préciser ce qui sera considéré comme 'ouvrage existant'. Cela n'est pas sans impact pour le SMAVD ou seulement 10% des ouvrages sont autorisés ou déclarés.

Gilles RAT, DGPR, répond que les ouvrages existants sont les ouvrages déclarés, autorisés ou ayant été construits avant la loi sur l'Eau. On vérifiera surtout s'il y a un problème de légalité au titre de la loi sur l'Eau. Un dialogue avec la DDT, guichet de la police de l'Eau, sera nécessaire. Il encourage au précadrement des dossiers en se mettant en lien avec les services instructeurs.

Gwendoline KERVELLEC, Rivières de Haute-Alsace, questionne sur la réalisation de dossier d'autorisation en système d'endiguement, la procédure simplifiée s'applique sur les digues autorisées au titre de 2007 et sur les autorisations antérieures, cela vaut-il pour des digues inscrites dans les PPR et qui ont donc fait l'objet d'une consultation publique ?

Gilles RAT, DGPR, ajoute que dès lors que les ouvrages ne sont pas réputés illégaux, la position DGPR est d'être facilitateur, donc « oui » la DGPR validera ce genre d'interprétation.

- clarifications sur la notion **d'effacement de digues non classées** dans un système : les digues non intégrées à un système d'endiguement après les échéances réglementaires perdent leur qualification : une digue qui ne serait pas dans un système d'endiguement n'est plus une digue. Le titulaire de l'autorisation, ou à défaut d'autorisation, le propriétaire, doit donc neutraliser l'ouvrage = supprimer le suraléa. Cela ne veut pas dire que la digue disparaît : un ouvrage sans suraléa ni enjeu de protection pourra être conservé, mais ne pourra pas être classé (remettre le site en état au titre de la loi sur l'eau).
- clarification du **rôle des ASA** en tant que gestionnaire de système d'endiguement (*Note post AG : suite à la consultation, le projet d'autoriser les ASA de déposer un système d'endiguement a été abandonné*)

Monsieur HABIG, Rivières de Haute-Alsace observe que dans le nouveau décret le rôle des ASA a été confirmé comme gestionnaire de digue, il serait bon de faire référence aux syndicats mixtes de rivières et que ces derniers puissent, comme les EPAGE ou EPTB, gérer les digues par délégation des SM de rivières.

Gilles RAT, DGPR, répond que c'est le CGCT qui s'applique. Ainsi, pour une EPCI qui aurait adhéré à un SM, il faut lire SM à la place d'EPCI. Un SM classique peut être gémapien par transfert. Une spécificité a été ajoutée pour les EPTB et EPAGE qui peuvent intervenir en délégation des SM ou EPCI sous réserve qu'il y ait une convention signée avec l'EPCI. La Loi FESNEAU ajoute cette option pour les Départements et les Régions. De nouveaux syndicats peuvent également être créés après 2020 sous réserve de convention avec les EPCI.

- **suppression du seuil de 30 personnes** pour les systèmes d'endiguement **existants** et précision sur le nombre de personnes protégées dans la zone protégée
- suppression de la mention des **digues de moins de 1,5 mètre** : le gémapien décide d'intégrer dans son système d'endiguement toute digue contribuant à la protection de la zone protégée, quelle qu'en soit la taille.

Gilles RAT, DGPR, insiste sur le fait que la collectivité est libre d'intégrer ces digues à un système d'endiguement, qu'elles aient été préalablement classées ou non. Elle peut donc les déclasser.

Bertrand JACOPIN, SMAVD, dit que la catégorie de digue D était intéressante et regrette la perte de ce niveau. Il se questionne sur ce qu'il faudra faire des ouvrages qui n'étaient pas classés ?

- simplifications pour la **réglementation des "aménagements hydrauliques"** : L'objectif est de sortir les aménagements hydrauliques de la réglementation les liant à un niveau de protection et une zone protégée. Il s'agit de savoir, quand il y a une crise, l'effet de l'aménagement sur l'écrêtement. Le texte supprime la notion de niveau de protection en aval et sur les affluents. L'objet est le territoire qui bénéficie de l'influence de l'AH, sur lequel le gestionnaire est compétent, même s'il aura une influence sur d'autres territoires. Celui qui dépose la déclaration est le GEMAPIEN, même s'il n'est titulaire que d'une partie de la compétence GEMAPI. Cet acteur doit être un des EPCI bénéficiant de l'AH ou syndicat ayant délégation d'au moins un EPCI bénéficiaire.
- **Systèmes d'endiguement contre les inondations provoquées par les cours d'eau torrentiels ou submersions marines** : le décret digues prend en compte la spécificité des ouvrages dits de correction torrentielle en excluant ces ouvrages de son champ. Toutefois, il est nécessaire d'adapter la définition du niveau de protection, et également prévoir une méthodologie spécifique au niveau de l'EDD. Il en est de même pour les submersions marines. Le décret est intentionnellement rédigé de manière large, afin de laisser aux pétitionnaires pour les

systèmes en cours d'eau torrentiels la possibilité de justifier leurs motifs et choix techniques pour la définition du niveau de protection.

Autres sujets de la veille technique et règlementaire 2019 de France Dignes

- Diffusion et mise à jour à venir de la note sur l'Autorisation Environnementale réalisée en partenariat avec la FNCCR (prise en comptes des évolutions règlementaires en cours)
- Travail sur le dispositif national de retours d'expérience après inondations (REX inondations)
- Diffusion et information concernant la note 'travaux à proximité des ouvrages de protection contre les inondations' : beaucoup d'entreprises ignorent que les digues sont 'ouvrages sensibles'
- Projet de note sur les événements importants pour la sureté hydraulique (EISH)
- Création d'une liste de CCTP et conventions
- Partenariat avec un juriste pour proposer un guide de réalisation des conventions
- Finalisation et relecture du 'Guide stratégique pour la suppression/recul de contraintes latérales' de l'ARRA²
- Suivi du projet DIDRO
- Soutien du projet de système d'aide à la décision multicritères DIAM4
- Soutien du projet Visurisque : hiérarchisation des risques et actions de protection en territoires de montagne

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée Générale de France Dignes approuve le programme d'actions 2019.

6/ Présentation du budget prévisionnel 2019

Perrine BROUST présente le budget prévisionnel 2019. Celui-ci est présenté en équilibre.

Le budget 2019 est de **263 149€**. Son évolution par rapport à 2018 s'explique notamment par :

CHARGES

- **L'augmentation du volume global d'activité** : 4 journées technique (+1), groupe de travail torrentiel, veille règlementaire, ColloqueDignes2019..., induisant notamment une augmentation des frais de déplacement, réception, etc.
 - **L'embauche d'un(e) assistant(e) de gestion comptable à temps partiel à compter de juillet 2019**, nécessaire pour :
 - Dégager du temps pour les chargés de missions très sollicités en raison de l'actualité règlementaire (EDD, transferts d'ouvrages, prise de compétence...) générant beaucoup de questionnements, de l'augmentation des adhérents, et notamment de ceux 'partant de 0', des nombreuses sollicitations invitant France Dignes à participer ou organiser des groupes de travail
 - Optimiser les compétences des salariés : 45% du poste de Perrine est occupé par des tâches administratives ou comptables (réservation salles et restaurants, envois en nombre, convocations, génération et suivi de factures, etc.)
- COÛT** : +10650€ (poste et frais liés), financé par :
- augmentation du volume activité (4 JT) et augmentation des tarifs JT : +1800€
 - Colloque digues 2019 : +800€
 - Transferts de charges (formation, tickets resto) : +650€
 - Subvention : +3400€
 - Nouveaux adhérents : +4000€

PRODUITS

- **Augmentation des tarifs des Journées Techniques** votée en CA du 5/02/2019 : en 2018, une forte augmentation des cotisations a été appliquée, par contre aucune augmentation n'avait été faite sur les tarifs non adhérents. L'augmentation des tarifs des JT (gratuites pour les adhérents) permet de faire participer les non adhérents à l'effort fait, et de limiter les logiques de calcul (avantage à adhérer ou à payer les JT).
3 catégories ont été créées :
 - Organismes de droit privé : 200€
 - Gestionnaires de droit public : 150€
 - Adhérents : GRATUIT
- Impact de l'augmentation du volume d'activité sur la subvention DGPR (30% charges hors opérations refacturées)
- Il est précisé que la demande de subvention FEDER pour maintenance adaptative et évolutive n'est pas intégrée au budget, car aucune confirmation de l'obtention de cette subvention n'a été reçue. En cas d'obtention de la subvention FEDER, les appels à contributions des utilisateurs pour la maintenance évolutive pourront être diminués.

Perrine BROUST précise que la maintenance évolutive du SIRS a un fort impact sur le budget global, puisque 50000€ sont provisionnés à cet effet. Mais ces dépenses sont compensées directement par le financement de ces charges par les utilisateurs du SIRS, et éventuellement par la subvention FEDER, si celle-ci est obtenue.

L'assemblée a été informée en cours de séance par **Gilles RAT, DGPR**, que la subvention accordée serait de 50000€, et non de 60000€ tel que prévu dans le budget. Il est donc nécessaire de prévoir une baisse des dépenses prévisionnelles.

Perrine BROUST souligne que le budget a été réalisé de manière prudente. Il est fort probable que l'association enregistre plus de nouveaux adhérents en 2019 que ce qui a été budgétisé (+7000€).

L'assemblée propose de conditionner le recrutement d'assistant(e) de gestion administrative et comptable à l'entrée des recettes correspondantes (notamment cotisations).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée Générale de France Dignes approuve le budget prévisionnel 2019 tenant compte d'une subvention de 50000€. Le recrutement de l'assistant(e) de gestion administrative et comptable est conditionné par l'entrée des recettes correspondantes.

Le Président MASSON remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leurs contributions aux échanges. Il remercie particulièrement **M. Gilles RAT de la DGPR** d'avoir répondu aux nombreuses questions sur les évolutions réglementaires en cours, et s'excuse auprès de l'assemblée pour le retard pris en raison du traitement de ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

A Arles, le 30 Avril 2019

Le Président de séance
Jean-Luc MASSON

La secrétaire de séance
Perrine BROUST

